

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

**de la commune de MONTREAL DU GERS**

GERS

**Du canton de MONTREAL DU GERS**

**NOMBRE DE MEMBRES**

afférents qui ont pris  
au Conseil En exercice part à la  
Municipal Délibération

Séance du 28 août 2013

-----15-----14-----11-----

L'an deux mille treize-----

et le 28 août -----

Date de convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel

-----23/08/2013-----

de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard BEZERRA, Maire.

Date d'affichage

-----23/08/2013-----

Présents : MM BEZERRA Gérard, Mmes .SEGAT Pierrette CARLES Huguette, FIN Thérèse DUFFAU Christian, ANTONIAZZI Jean-Pierre MASSARTIC Michel LAFFARGUE Michel, BETUING Serge, CABANNES Pierre, LANSMANT Sébastien.

Absents : Mme FARDIN Martine, M.CARDEILLAC Samuel, COUDERT Patrick.  
M. Sébastien LANSMANT a été élu secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération**

*Fonds de concours de la CCT :*

*Projet de réhabilitation de la base de loisirs*

La Commune ayant effectuée une remise en eau du lac et un nettoyage de ses abords, ce qui n'affecte en rien les futurs travaux quel que soit le projet retenu, il a été demandé un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Ténarèze réuni en séance ordinaire le 05 juillet dernier a accepté d'attribuer exceptionnellement à la Commune de Montréal un fonds de concours d'un montant de 6 270.90 € représentant 50 % du montant hors taxes d'esquisses de différents aménagements proposées par le CAUE.

Le Conseil Municipal accepte ce fonds de concours.

Fait à MONTREAL le 28 août 2013.

Le Maire,

Gérard BEZERRA.